

## C O M M U N I Q U È D E P R E S S E

Berlin, le 15 Février 2017

À l'occasion d'un échange de vue sur l'évolution de la presse et de l'économie du secteur en Allemagne et en France, **Mathias DÖPFNER**, président de la BDZV et **Francis MOREL**, président du SPQN, se sont accordés sur la nécessité de l'instauration d'un droit voisin des éditeurs de presse au niveau européen.

Les éditeurs de presse allemands et français soutiennent ainsi avec force l'initiative de la Commission européenne, initiative essentielle pour la pérennité de la presse et son développement à venir.

Dans ce contexte, les éditeurs partagent les mêmes objectifs :

- reconnaître au niveau européen un droit voisin complet et général pour la presse à l'image des protections intellectuelles qui préexistent pour le cinéma, la musique et l'audiovisuel;
- protéger les contenus de presse contre leur exploitation par des acteurs tiers qui en tirent profit sans rémunération pour la presse;
- préparer l'avenir dans un contexte de diffusion digitale en très forte évolution, et rééquilibrer les relations entre les entreprises de presse et les acteurs technologiques internationaux et les grands équipementiers de tablettes et de terminaux.

Les éditeurs de presse allemands et français rappellent que l'instauration d'un droit voisin ne porte pas atteinte à la liberté d'accès et de diffusion des contenus de la presse.

Complémentaire au droit d'auteur des journalistes, le droit voisin renforce l'économie des entreprises de presse et devient indispensable pour conforter les moyens nécessaires au travail des rédactions, à l'investigation et à la vérification des informations.

Pour Francis MOREL : « La richesse de la presse, ce sont ses contenus. Sa force réside dans sa capacité à toucher un public large grâce aux supports qu'elle a développés, tant papier que digitaux. La presse ne peut pas laisser d'autres acteurs exploiter les contenus qu'elle produit. »

Mathias DÖPFNER : « L'avenir du journalisme est numérique. Cela exige aussi bien des investissements qu'un statut juridique protégé – les droits d'édition. »

#### Contact

##### **BDZV**

Dietmar Wolff

+49 (0) 30 726298 200

[wolff@bdzv.de](mailto:wolff@bdzv.de)

##### **SPQN**

Denis Bouchez

+33 (0) 153 2090 60

[bouchez@spqn.fr](mailto:bouchez@spqn.fr)